

- Arrêté interministériel du 4 châabane 1424 correspondant au 30 septembre 2003 portant création d'une annexe du centre culturel islamique dans la wilaya de Mascara.

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES  
ET DES WAKFS**

**Arrêté interministériel du 4 Châabane 1424  
correspondant au 30 septembre 2003 portant  
création d'une annexe du centre culturel  
islamique dans la wilaya de Mascara.**

Le Chef du Gouvernement,  
Le ministre des affaires religieuses et des wakfs,  
Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-208 du 3 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 5 mai 2003 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-99 du 27 juin 1989 fixant les attributions du ministre des affaires religieuses ;

Vu le décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 portant création d'un centre culturel islamique et fixant son statut ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Safar 1423 correspondant au 13 mai 2002 fixant l'organisation administrative des annexes du centre culturel islamique et création d'une annexe dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;

**Arrêtent :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer une annexe du centre culturel islamique dans la wilaya de Mascara.

Art. 2. — L'organisation administrative de l'annexe citée à l'article 1er ci-dessus est régie par les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 Safar 1423 correspondant au 13 mai 2002, susvisé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Châabane 1424 correspondant au 30 septembre 2003.

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs

Bouabdellah GHLAMALLAH

Pour le Chef du Gouvernement  
et par délégation

*Le directeur général de la  
fonction publique*

Djamel KHARCHI

Pour le ministre des  
finances

*Le secrétaire général*

Abdelkrim LAKHAL